

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.  
Secrétaire : M. LESAGE, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. LESAGE, Mlle GOUDIABY, M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMAIN, M. GANDEGA, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : Mme JOARY, M. BENATTAR, Mme GUITTON, Mlle PARENTI.

Pouvoirs : Mme JOARY à Mme YAICH ; M. BENATTAR à M. VAILLANT ; Mme GUITTON à M. RENAUD ; Mlle PARENTI à M. BONNARD ; Mlle BOUBEKEUR à M. MARSAC (à compter de son départ) ; Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER (à compter de son départ)

### 1/ COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2004

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du Conseil municipal en date du 28 septembre 2004. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 2/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences données par le Conseil Municipal. Pour la période comprise entre le 20 septembre 2004 et le 17 novembre 2004, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : 3 préemptions - 18 non préemptions - 22 contrats/marchés - 1 création de régie. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. Florin arrive en séance.

### 3/ CONSEIL MUNICIPAL

Election d'un adjoint au Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à son élection en tant que sénatrice, Mme Le Texier Raymonde a démissionné de son mandat de conseillère municipale à compter du 25 octobre dernier. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 mars 2001 portant création de dix postes d'adjoints. Compte tenu de la démission de Mme Le Texier, et en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

M. BOULAY Patrice est désigné 10ème adjoint au Maire. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. BOULAY sera chargé du Sport et que Mme MARIN Odile sera désignée, par arrêté du maire, conseillère municipale déléguée en charge de l'Habitat et du Logement.

- Votes pour : 30

Abstentions : 3

### 4/ DESIGNATION DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES

Remplacement de Mme Le Texier

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à son élection en tant que sénatrice, Mme Le Texier Raymonde a démissionné de son mandat de conseillère municipale à compter du 25 octobre dernier. Il explique que dans la mesure où Mme Le Texier siégeait au sein du conseil de la Communauté d'agglomération Val de France, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de cette instance.

M. AGONHOUMEY Barthélémy est désigné comme représentant du Conseil Municipal au sein du conseil de la Communauté d'agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Votes pour : 31

Abstentions : 2

#### 5/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Transfert des bibliothèques municipales

M. le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence facultative "Développement d'actions culturelles et sportives" de la Communauté d'agglomération, il convient de procéder au transfert de la gestion des bibliothèques. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à transférer les bibliothèques à la communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2005.

Par ailleurs, M. le Maire explique que ce transfert de compétence implique le transfert des personnels exerçant en totalité leurs fonctions dans le secteur concerné. Seize agents sont concernés par ce transfert, il s'agit de 13 agents titulaires, 2 agents non titulaires en remplacement de congés parentaux et un agent en Congé de fin d'activité (CFA). M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le transfert de personnel de la compétence Bibliothèque vers la communauté d'agglomération Val de France au 1er janvier 2005 et de supprimer au tableau des emplois les 13 postes correspondants. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Votes pour : 31

Abstentions : 2

#### 6/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Approbation de la modification des statuts

M. le Maire explique aux conseillers que le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 30 septembre 2004, a apporté des modifications aux statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France en matière de Voirie afin que les villes membres conservent l'activité "fleurissement" de l'ensemble des espaces publics. Il propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 7/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Communication du rapport d'activités et du compte administratif 2003

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2003 ont été approuvés par les Conseils communautaires des 17 mai (compte administratif) et 30 septembre 2004 (rapport d'activités).

M. le Maire propose au conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France accompagné du compte administratif de l'exercice 2003. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 8/ FINANCES

Décision modificative n°4 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°4 au budget de la Ville pour l'exercice 2004, et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 12 915 481,65 euros (au lieu de 12 868 881,65 euros) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 30 337 212,66 euros (au lieu de 30 225 312,66 euros), soit une balance générale de 43 252 694,31 euros (au lieu de 43 094 194,31 euros). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 9/ FINANCES

##### Décision modificative n°2 - Budget Assainissement

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2004 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 948 970,99 € (au lieu de 941 770,99 €) et la balance de la section d'exploitation, en recettes et en dépenses, à 550 032,56 € (au lieu de 543 032,56 €), soit une balance générale de 1 499 003,55 € (au lieu de 1 484 803,55 €). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 10/ FINANCES

##### Subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2004 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, périscolaire, sportive ou culturelle.

M. le Maire propose qu'une subvention soit versée aux associations "Union Sportive Tricolore" (44.543,95 €), "Cercle des médaillés Jeunesse et Sports" (190 €), "GIP-ADIFE" (6 098 €) et "Pass 95" (1 011 €). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 11/ FINANCES

##### Avances sur subvention aux associations et établissements publics

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui est soumis, chaque année, un projet de délibération visant à accorder une avance sur subvention aux associations ou aux établissements publics ayant des frais de personnel afin de leur permettre de fonctionner sans rupture de trésorerie en attendant le vote du budget de l'exercice 2005.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une avance sur la subvention 2005, dans la limite des 6/12 èmes de la subvention de l'exercice 2004, en faveur de ces associations et établissements publics. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 12/ FINANCES

##### Admissions en non valeur

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Perceptrice lui a transmis l'état des produits et taxes communaux du budget de la Ville dont elle n'a pu effectuer le recouvrement et qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal.

Il donne lecture de la liste des produits non recouverts dont le montant s'élève à 43 760,11 euros pour plusieurs années et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur leur admission en non-valeurs. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 13/ PETITE ENFANCE

## Mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU)

Monsieur le Maire explique que la réforme des modes de financement des crèches et des haltes-garderies, commencée en 2000 par la Caisse d'Allocations Familiales (suite à la parution du décret du 1er août 2000), se poursuit par la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU).

La Prestation de Service Unique a les objectifs suivants :

- mieux prendre en compte l'évolution de la demande des parents,
  - répondre aux besoins spécifiques des familles,
  - accompagner l'évolution des amplitudes d'ouverture liée à la diversification des rythmes de travail.
- Comparativement à la situation actuelle, la Prestation de Service Unique présente des nouveautés relatives au fonctionnement, aux familles et au financement.

M. le Maire précise que la mise en place de la PSU doit être effective au 1er janvier 2005 et propose au Conseil Municipal d'approuver cette mise en place de la Prestation de Service Unique ainsi que l'application du barème de participation défini par la CNAF pour les structures petite enfance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la PSU. (Rapporteur : Mme Goas)

- Votes pour : 32

Abstention : 1

### 14/ PETITE ENFANCE

#### Approbation des règlements intérieurs des structures Petite Enfance

M. le Maire explique au Conseil municipal que les règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite enfance (crèches collectives "les Marmousets" et "Pierrot et Colombine", crèches familiales "Ile aux Enfants" et "les Myosotis", des Haltes jeux "Arc en Ciel" et "les Pitchouns") doivent être modifiés pour intégrer les dispositions du décret 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V (section 2) du titre du 1er livre II du code de la santé publique ainsi que les instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux règlements qui permettent une mise en conformité avec l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Général pour chaque structure.

Il précise que la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU) a été intégrée dans ces règlements intérieurs. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

### 15/ PETITE ENFANCE

#### Projet d'établissement des structures Petite Enfance

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'élaboration d'un projet d'établissement des structures d'accueil de la Petite enfance est nécessaire pour s'adapter aux évolutions des besoins sur la commune et s'inscrire dans l'esprit des critères proposés par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise en vue du passage à la Prestation de Service Unique.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'établissement des structures d'accueil de la Petite enfance est un document essentiel dans lequel sont recensés les offres d'accueil sur la ville et les personnels y travaillant, ainsi que le projet éducatif en direction des enfants accueillis (activités proposées), le projet social, la participation des familles à la vie des structures, les relations avec les organismes partenaires et qui rappelle les modalités de calcul de la participation financière des familles en application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la facturation. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

### 16/ SPORT

#### Convention de mise à disposition des gymnases aux collèges - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général verse, chaque année, une participation aux communes et syndicats intercommunaux qui mettent leurs équipements sportifs à la disposition des collèges pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS).

Le mode de calcul de cette participation est précisé dans la convention tripartite signée en 2001 entre la Ville, le Conseil Général et les collèges de Villiers-le-Bel. (participation financière aux dépenses de fonctionnement de 18,3 euros par heure d'utilisation d'un gymnase).

M. le Maire explique que l'article 4 de cette convention tripartite stipule qu'elle sera actualisée à chaque rentrée scolaire par un avenant. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, pour chaque collège de la Ville (collèges Léon Blum, Martin Luther King et Saint Exupéry), un avenant modifiant la convention tripartite. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 17/ CULTURE

Approbation de la Charte d'accueil des cirques

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une charte d'accueil des cirques dans les communes a été élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication et divers organismes relatifs au développement du cirque en France (élus locaux, compagnies de cirque traditionnel et contemporain, associations...).

M. le Maire explique que cette charte marque la volonté de dialogue et de coopération entre l'Etat, les collectivités locales et la profession du cirque pour que les conditions d'accueil des chapiteaux soient améliorées, dans le respect des normes en vigueur.

Afin d'améliorer et d'assurer en toute sécurité l'accueil des cirques sur la commune, régulièrement sollicitée et développant depuis deux ans avec la Communauté d'agglomération Val de France un projet intercommunal autour des arts du cirque, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la « charte d'accueil des cirques dans les communes ». (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 18/ CULTURE

Demande de subvention à l'Etat pour un atelier de danse au Collège L. Blum

M. le Maire rappelle aux conseillers que le Service Culturel développe sur la ville depuis quelques années en partenariat avec les écoles et le Collège Léon Blum un projet autour de la danse intitulé « Danse(s) en mai ». Il précise que le Service Culturel est partenaire du Collège Léon Blum pour la mise en œuvre d'un Atelier Artistique de danse dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Rectorat et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'Etat subventionne la mise en œuvre de cet atelier pour une somme totale de 2750 €. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention de l'Etat. (Rapporteur : Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 19/ CULTURE

Signature d'une convention avec l'association Culture du Coeur

M. le Maire explique que l'Association Cultures du Cœur met en œuvre, au niveau national, un dispositif de collecte et de redistribution de places de spectacles en direction des plus démunis. Pour ce faire, elle passe par des structures relais dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de ces populations.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à l'action de l'Association Cultures du Coeur et de l'autoriser à signer une convention avec l'Association Départementale Cultures du Cœur Val d'Oise permettant de mettre à disposition des publics bénéficiaires des relais de l'Association des places de spectacles dans le cadre de la programmation mise en place par le Service Culturel de la Ville. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 20/ MAISON DE QUARTIER DU PUIIS-LA-MARLIERE

Demande de subvention au Conseil Régional pour des repas de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier du Puits-la-Marlière souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise du quartier du Puits-la-Marlière, un goûter de Noël le samedi 11 décembre 2004 en après-midi et un repas de Noël le vendredi 17 décembre 2004.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de l'Association des ludothèques en Ile-de-France pour le goûter de Noël du 11 décembre 2004 (512 €) et par le Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux pour le repas de Noël du 17 décembre 2004 (640 €).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 21/ MAISON DE QUARTIER DES CARREAUX

Demande de subvention au Conseil Régional - Organisation d'un arbre de Noël.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier des Carreaux souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise du quartier des Carreaux, un arbre de Noël afin de mobiliser les professionnels et les parents sur la préparation d'une journée festive pour les enfants fréquentant la maison de quartier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'arbre de Noël peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux à hauteur de 960 €. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 22/ POLITIQUE DE LA VILLE

Actions communales 2 ème phase

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de ville est un acte d'engagement par lequel la collectivité et l'Etat décident de mettre en œuvre conjointement un programme pluriannuel de développement social urbain à l'échelle de la commune et de l'agglomération. Ce contrat a été signé en 2000 pour une durée de six ans. M. le Maire soumet au Conseil Municipal la programmation des actions communales 2ème phase, dans le cadre du Contrat de Ville. M. le Maire précise que le montant de la subvention de l'Etat s'élève à 146 469 € au titre des crédits Politique de la Ville. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Bouchacourt quitte la séance.

#### 23/ CIVIQ

Répartition des actions - Reversement de subventions aux associations

M. Le Maire rappelle que le dispositif du Contrat d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) du département, signé en juillet 2002 pour une période de quatre ans, vise à aider la commune à mettre en place des actions d'investissement et de fonctionnement permettant d'une part d'assurer la continuité des interventions menées dans le cadre du Contrat de Développement Urbain et d'initier de nouvelles actions.

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal les actions présentées dans le cadre du CIVIQ 2004, et les montants de la participation du Conseil Général s'élevant à 1 500 € pour l'association "Institut de la Bienveillance" et 2 300 € pour l'association "Fusion". (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 24/ PERSONNEL

Modification du poste de responsable de la Maison J. Brel

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le poste de Responsable de la Maison Jacques Brel est vacant et qu'une procédure de recrutement est en cours. Eu égard à l'absence de candidature de fonctionnaires suffisamment expérimentés, le recours à un candidat contractuel est envisagé. Afin de tenir compte de l'évolution croissante des missions de ce poste et de valoriser l'expérience professionnelle et le niveau de formation des candidats, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire des Attachés territoriaux (de l'IB 379, IM 348 à l'IB 780, IM 641). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

Mlle Boubekour quitte la séance et donne pouvoir à M. Marsac.  
Mme Giboudeaux quitte la séance et donne pouvoir à M. Bauer.

## 25/ MARCHE FORAIN

Mise en délégation du Service Public du marché forain

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion des marchés forains de la Ville a été déléguée, par concession, à la Société d'Exploitation des Marchés Communaux.

Il informe les conseillers que ce contrat d'affermage du service public des marchés forains de Villiers le Bel arrivera à expiration le 18 juillet 2005.

M. le Maire explique que le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public des marchés forains doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Il propose au Conseil d'approuver le principe de l'exploitation du service public des marchés forains de Villiers le Bel dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'un affermage (la Ville conserve la maîtrise d'ouvrage des travaux indispensables à la bonne marche du service et l'exploitant du service est rémunéré directement par les usagers du service). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

## 26/ MARCHES PUBLICS

Fourniture de carburants

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres de fourniture de carburants a été attribué à la société TOTAL France le 26 juillet 2003 et que ce marché a pris fin le 25 juillet 2004.

M. le Maire rappelle également au Conseil la nécessité pour la collectivité d'approvisionner ses véhicules en carburant et l'informe que les agents de la ville ont continué de se fournir en carburants auprès de ce fournisseur, en utilisant la carte accréditive établie spécifiquement par ce fournisseur pour la ville.

Total France a donc sur cette base émis ses factures depuis le 26 juillet 2004 et en réclame paiement.

M. le Maire informe également le Conseil qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres de fourniture de carburants est en cours.

M. Le Maire propose de procéder au règlement des factures de Total France, sur la base du barème national diminué du rabais que nous octroie ce fournisseur, en précisant que ce règlement concerne la période courant de la fin de l'échéance du marché au jour de la notification du prochain marché de fourniture de carburants de la collectivité. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

## 27/ MARCHES PUBLICS

Marché de nettoyage de locaux - Autorisation de signature

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres autorisant le lancement d'une procédure de nettoyage des locaux a été validée par délibération du 11 mai 2004. En effet, il rappelle aux membres du Conseil Municipal que des prestations de nettoyage de locaux sont confiées chaque année à des prestataires extérieurs pour pallier à l'absence temporaire d'agents municipaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une première procédure a été déclarée infructueuse par commission d'appel d'offres du 16 septembre 2004. La commission d'appel d'offres réunie le 27 septembre a décidé de lancer une seconde procédure sous la forme négociée sans publicité préalable avec les candidats admis à présenter une offre au titre de l'appel d'offres.

M. le Maire informe les membres du Conseil que ce marché a été attribué à l'association APPEL SERVICE ESPRI, pour la somme de 14,20 euros nets par agent d'entretien en horaire de jour, et 21,30 euros nets par agent d'entretien en horaire de nuit (montant minimum du marché = 80 000 €, montant maximum du marché = 300 000 €). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 28/ MARCHES PUBLICS

Marché de mise en place et suivi du Plan de sauvegarde - Avenant n°2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de mise en place et de suivi-animation d'un plan de sauvegarde pour 3 copropriétés en difficulté a été lancé par délibération du 7 mars 2003, divisé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les syndicats de copropriétés ne se réunissant pas avant la fin de l'année 2004, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de ce marché de 8 mois. Ainsi, le délai d'exécution de la tranche ferme de ce marché est porté à 20 mois et demi. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 29/ MARCHES PUBLICS

Marché d'approvisionnement des restaurants scolaires (plat principal) Avenant n°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal (un plat protidique, un plat d'accompagnement) en liaison froide a été lancé par délibération du 25 avril 2003.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le mois de référence de l'indice de révision des prix du marché d'approvisionnement des restaurants scolaires a été initialement fixé au mois de septembre. Afin de faciliter le calcul de la révision des prix de ce marché, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le mois de référence de l'indice de révision des prix de ce marché et de le fixer dorénavant au mois de juin ; ce qui permettra de supprimer la révision provisoire des prix de ce marché. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 30/ MARCHES PUBLICS

Marché de télésurveillance (sécurité effraction et incendie) - Avenant n°2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de télésurveillance, d'entretien, de dépannage et d'installations neuves d'équipements concernant la sécurité effraction, incendie des bâtiments de la ville a été lancé par délibération du 9 novembre 2001 et a été attribué à la société MEDIA Alarme.

Un avenant n°1 a été autorisé par délibération du 22 novembre 2002 afin d'intégrer de nouvelles installations à la liste initiale des bâtiments concernés par ce marché.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°2 à ce marché afin de modifier de nouveau cette liste de bâtiments pour tenir compte des ajouts et des retraits d'équipements.

L'incidence financière de l'avenant n°2 est de 2.767,48 € TTC, ainsi le nouveau montant TTC du forfait annuel est fixé à 50.080,05 € TTC.

M. le Maire propose également au Conseil de tenir compte du communiqué publié au BOCCRF le 15 juin 2004 par le Ministère des Finances, qui annonce la fin du calcul et de la publication des cinq indices "produits et services divers (PSD) à compter du mois d'octobre 2004. Cet indice étant l'un de ceux utilisés pour réviser les prix du marché, il est nécessaire de fixer un nouvel indice, à savoir l'indice du coût de la main d'oeuvre - ICHT-TS - Indices du coût horaire du travail - Tous salariés (base 100 en octobre 1997) : industries mécaniques et électriques (NAF 28 à 35). (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 31/ MARCHES PUBLICS



## Marché de fournitures scolaires - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'achat de fournitures scolaires a été lancé par délibération du 11 mai 2004.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 à ce marché afin de tenir compte du communiqué publié au BOCCRF le 15 juin 2004 par le Ministère des Finances, qui annonce la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD) à compter du mois d'octobre 2004. Cet indice étant l'un de ceux utilisés pour réviser les prix du marché, il est nécessaire de fixer un nouvel indice, à savoir l'indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Papeterie scolaire. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 32/ MARCHES PUBLICS

#### Marché de location et maintenance de photocopieurs - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de location et maintenance de photocopieurs a été lancé par délibération du 27 juin 2003.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 à ce marché afin de tenir compte du communiqué publié au BOCCRF le 15 juin 2004 par le Ministère des Finances, qui annonce la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD) à compter du mois d'octobre 2004. Cet indice étant l'un de ceux utilisés pour réviser les prix du marché, il est nécessaire de fixer un nouvel indice, à savoir l'indice du coût de la main d'oeuvre - ICHT-TS - Indices du coût horaire du travail - Tous salariés (base 100 en octobre 1997) : industries mécaniques et électriques (NAF 28 à 35). (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 33/ MARCHES PUBLICS

#### Marchés de fourniture de produits d'entretien - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de fournitures de produits d'entretien a été lancé par délibération du 11 mai 2004.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce contrat était alloté de la manière suivante : Lot n°1 : Achat de produits de nettoyage classiques et Lot n°2 : Achat de produits de nettoyage spécifiques à la cuisine et la laverie

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 aux lots n°1 et 2 de ce marché afin de tenir compte du communiqué publié au BOCCRF le 15 juin 2004 par le Ministère des Finances, qui annonce la fin du calcul et de la publication des cinq indices "produits et services divers (PSD) à compter du mois d'octobre 2004. Cet indice étant l'un de ceux utilisés pour réviser les prix du marché, il est nécessaire de fixer un nouvel indice commun aux deux lots, à savoir l'indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Produits d'entretien (hors taxes générales sur les activités polluantes). (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 34/ TRAVAUX

#### Demande de subvention TRASERR 2005 - Boulevard Charles de Gaulle

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général, en vue de l'élaboration du prochain budget départemental, établit un programme de travaux relatifs à l'aménagement, à la sécurité et à l'exploitation du réseau routier pour 2005 ( TRASERR).

Il expose au Conseil que le montant de la dépense subventionnable pour les villes de plus de 10 000 habitants est fixée à 152 500 € et que le taux de subvention pour Villiers le Bel est de 38 % soit une subvention de 57 950 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du TRASERR 2005 pour l'aménagement du Boulevard Charles de Gaulle (aménagement consistant en la

restructuration et l'aménagement de sécurisation pour sa 2ème partie entre la rue d'Hérivaux et la rue Jules Ferry). (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 35/ TRAVAUX

Travaux d'enfouissement des réseaux EDF - 114/172 Avenue P. Sémard

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de restructuration de l'avenue Pierre Sémard sont réalisés par la Communauté d'Agglomération Val de France.

Il précise que des câbles aériens EDF subsistent rue Pierre Sémard (entre le n° 114 et le n° 172).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire procéder à l'enfouissement de ces réseaux EDF et de signer une convention avec Electricité de France définissant les modalités administratives, financières et techniques des travaux. Cette mission est évaluée à 3 202,50 € TTC à la charge de la commune.

(Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 36/ TRAVAUX

Travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom - 114/172 Avenue P. Sémard

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de restructuration de l'avenue Pierre Sémard sont réalisés par la Communauté d'Agglomération Val de France.

Il précise que des câbles aériens France Télécom subsistent Avenue Pierre Sémard (entre le n° 114 et le n° 172).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire procéder à l'enfouissement de ces réseaux France Télécom et de signer une convention avec France Télécom définissant les modalités administratives, financières et techniques des travaux. Cette mission est évaluée à 1 786,49 € TTC à la charge de la commune. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 37/ TRAVAUX

Convention d'éclairage public - Espace vert des Galopins

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer au réseau communal l'éclairage public de l'espace vert des Galopins. En effet, actuellement la copropriété à la charge des dépenses relatives à l'entretien de cet espace vert ouvert au public.

Sous réserve de disposer d'une délibération du Conseil Syndical de la copropriété concernée autorisant la signature entre la Ville et l'Association syndicale libre « le hameau du parc » d'une convention établissant la servitude d'entretien du réseau d'éclairage public, il paraît justifié de transférer à la Commune la charge de l'éclairage public. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 38/ TRAVAUX

Demande de subvention pour un local vestiaire et rangement au Parc des Sports

M. le Maire explique que le développement des activités au Parc des Sports entraîne des besoins accrus en matière de vestiaires pour les sportifs et de rangement pour leur matériel. Le local «vestiaires» à proximité de la tribune s'avère insuffisant.

M. le Maire propose donc de faire construire un nouveau local de 90 m2 derrière la mini-tribune symétriquement au vestiaire existant. Le montant des travaux est évalué à 129 056,86 € HT.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'un financement du Conseil Général dans le cadre de «l'aménagement d'équipements sportifs de base», au titre de la programmation 2005, à hauteur de 45% de son coût Hors Taxe. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ce financement au Conseil Général. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 39/ URBANISME

#### Aides au ravalement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois propriétaires d'immeubles édifiés avant 1948 et compris dans le périmètre des ayants droit à la subvention communale ont formulé une demande d'aide au ravalement.

M. le Maire propose d'accorder, conformément au barème établi par délibération du 23 mars 1990 modifiée par délibération du 12 mai 2000, une aide pour les travaux intéressant le domaine public. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

### 40/ GIP-ADIFE

#### Avenant n°1 à la convention constitutive du GIP ADIFE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le GIP ADIFE (Groupement d'Intérêt Public de développement social urbain "Actions et Développement d'Initiatives en Faveur de l'Emploi") créé en 1999 pour une durée de 5 ans arrivera à son terme le 31 décembre 2004.

Il précise que l'article 25 de la convention constitutive du GIP ADIFE prévoit la dissolution de plein droit à cette date. Toutefois, l'article 26 permet à l'Assemblée Générale du GIP ADIFE de décider de la prorogation du GIP.

M. le Maire précise que l'Assemblée Générale réunie le 24 septembre 2004 a décidé de surseoir à la dissolution du GIP ADIFE pour une durée limitée à 12 mois afin que les actions initiées en 2004 et se prolongeant en 2005 soient conduites à bonne fin avant clôture définitive des comptes du GIP actuel.

M. le Maire explique que cette décision de prorogation doit être également soumise au Conseil Municipal et propose donc d'approuver la prorogation du GIP ADIFE pour une durée limitée à 12 mois afin que les engagements contractés en 2004 et produisant des effets au-delà du 31 décembre 2004 soient honorés. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.